

# Armature commerciale

Quelles conditions d'implantation pour les commerces de la grande agglomération ?

## Géographie du commerce aujourd'hui ...

### ce que dit le SCoT ?

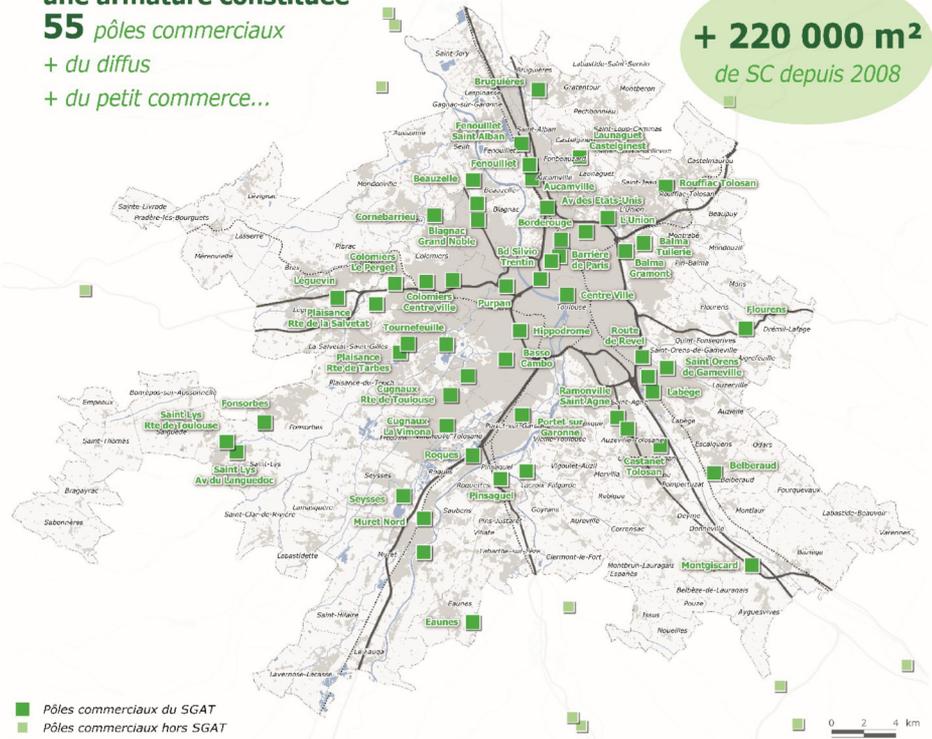
- **Armature commerciale** : une double approche complexe par commune et par pôles commerciaux
- **Les pôles commerciaux** : une hiérarchie basée essentiellement sur un critère de surface

### et les autres SCoT ?

- **SCoT Brest** : un équipement commercial défini en fonction de l'armature urbaine, de la diversité commerciale, de la zone de chalandise, des déplacements induits
- **SCoT Grenoble**: règles d'implantation en fonction du type d'achats : quotidiens / occasionnels / exceptionnels de produits lourds ou légers
- **SCoT Lille** :
  - « permettre l'implantation d'une offre commerciale diffuse » pour les besoins courants
  - « définir des projets urbains dans les grands pôles commerciaux » pour les transformer en sites urbains (activités, logements,...)

une armature constituée  
**55 pôles commerciaux**  
+ du diffus  
+ du petit commerce...

**+ 220 000 m<sup>2</sup>**  
de SC depuis 2008



## ... et demain ? Quels critères d'implantation pour le commerce ?

